



20 novembre 2017

(17-6316)

Page: 1/2

Comité du budget, des finances et de l'administration

Original: anglais

PROPOSITION VISANT À RÉDUIRE LES COÛTS LIÉS À LA DOCUMENTATION ET AUX ENVOIS POSTAUX À L'OMC

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR L'ALLEMAGNE, L'AUTRICHE, LE CANADA, LE CHILI, LA CHINE, LA CORÉE, LE COSTA RICA, LES ÉTATS-UNIS, LA FINLANDE, ISRAËL, LE JAPON, LA LITUANIE, LE MEXIQUE, LA NORVÈGE, LA NOUVELLE-ZÉLANDE, LE QATAR, LE ROYAUME-UNI, SINGAPOUR, LA SUISSE ET LE TAIPEI CHINOIS

Révision

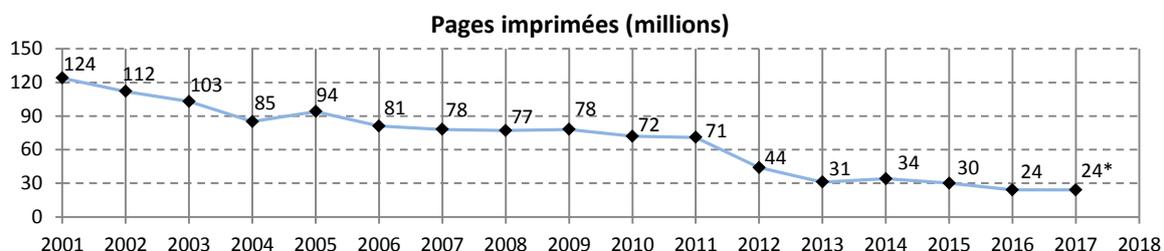
1 INTRODUCTION

1.1. Actuellement, les Membres de l'OMC et les observateurs peuvent choisir de recevoir les documents de l'OMC sous forme de copie imprimée ou de copie électronique via le site Web de l'OMC. Pour les Membres et observateurs choisissant de recevoir leurs documents sur support papier, ces documents sont déposés dans leur casier de l'OMC ou leur sont envoyés par la poste.

1.2. En 2017, 24,4 millions de pages au total ont été imprimées à l'OMC (17 millions en noir et blanc, et 7,4 millions en couleur).

1.3. Une tendance à la baisse a pu être constatée ces dernières années en ce qui concerne le nombre de pages imprimées et, par conséquent, la production de documents et les frais postaux. En 2001, 124 millions de pages au total avaient été imprimées, soit 81% de plus que le volume d'impressions actuel (voir [tableau 1](#)). En conséquence, les dépenses budgétaires pour la reprographie et la distribution de documents à l'OMC ont aussi diminué. Depuis 2012, le budget destiné au matériel de documentation a été considérablement réduit. Plus récemment, les montants budgétés pour 2016, par rapport à ceux de 2015, en ce qui concerne le matériel de reprographie et les frais postaux ont été respectivement réduits de 516 000 CHF et de 475 000 CHF. Ces montants ont été réaffectés à d'autres domaines pour permettre notamment l'augmentation du budget de l'ITC, le financement du Fonds de rénovation des bâtiments et l'accroissement du budget alloué à la maintenance des bâtiments (après le don des locaux de l'OMC par le gouvernement Suisse à l'OMC).

Tableau 1 Évolution du nombre de pages imprimées, 2001-2017



* nombre prévu en fin d'année.

1.4. Dans l'ensemble, il s'agit d'une tendance positive, tant pour les économies réalisées que pour l'environnement. L'une des principales raisons qui expliquent la réduction du nombre de documents imprimés et des frais postaux est le passage progressif aux documents électroniques. Tous les documents de l'OMC sont maintenant disponibles en ligne. En outre, la mise en place

récente de l'abonnement électronique¹ offre aux Membres et aux observateurs la possibilité de sélectionner les documents qu'ils souhaitent recevoir par email le jour de leur publication en format électronique.

2 PASSAGE AUX DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES

2.1. On peut faire davantage à l'OMC pour réduire le nombre de documents imprimés et, par conséquence, les coûts liés à la documentation et aux envois postaux. Les Membres et les observateurs devraient choisir, dans la mesure du possible, de recevoir uniquement les versions électroniques des documents de l'OMC. Par défaut, Membres et observateurs devraient recevoir uniquement des documents électroniques.

2.2. Cela étant, il est reconnu que certaines délégations continueront peut-être de vouloir recevoir des documents imprimés. Cette option doit donc rester disponible pour les délégations, sur demande.

2.3. Pour faciliter la transition, le Secrétariat contactera chaque délégation afin de confirmer sa préférence quant à la réception des documents de l'OMC. En outre, le Secrétariat organisera davantage de séances d'information et d'activités de sensibilisation sur le système d'abonnement électronique, ce qui permettra une transition en douceur.

3 PROPOSITION

3.1. Sur la base de ce qui précède, il est proposé que le Comité du budget, des finances et de l'administration:

- a. décide que la méthode de distribution par défaut de tous les documents de l'OMC, à compter du 31 janvier 2018, soit sous forme électronique;
 - b. charge le Secrétariat de contacter chaque délégation durant la période de transition afin de confirmer sa préférence quant à la réception des documents de l'OMC (version papier ou électronique);
 - c. donne pour instruction au Secrétariat d'organiser davantage de séances d'information et d'activités de sensibilisation sur le système d'abonnement électronique.
-

¹ Pour de plus amples informations sur l'abonnement électronique, veuillez consulter la page suivante: https://www.wto.org/english/forums_e/members_e/xmembers_e/esubs_howto_e.pdf.